



*Seul le texte prononcé fait foi
Check against delivery*

Traité sur le commerce des armes
10^{ème} Conférence des États parties
Genève, 19-23 août 2024
Point 5 de l'ordre du jour : débat général

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite en premier lieu témoigner sa reconnaissance à la Roumanie et plus particulièrement à l'Ambassadeur Rusu pour leur engagement sans faille en tant que président du cycle de la 10^{ème} Conférence des États parties. Nous tenons également à exprimer notre gratitude aux différents titulaires de tâches ayant conduit les travaux des groupes de travail, tout comme au Secrétariat. En tant qu'Etat hôte de cette 10^{ème} édition de la Conférence des Etats parties, la Suisse souhaite la bienvenue à toutes les délégations présentes.

Avant d'adresser cette assemblée sur les thématiques qui nous occupent durant cette semaine, ma délégation souhaite adresser ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de notre compatriote Stefan Ott, dont nous avons été profondément attristés d'apprendre son départ soudain il y a quelques jours dans un tragique accident. Très jovial et toujours prêt nous renseigner de manière très professionnelle en cas de questions, Monsieur Ott a fourni un travail exemplaire au cours presque huit années qu'il a œuvré au sein du secrétariat du TCA. Nous espérons que nos pensées aideront son entourage à traverser ces moments difficiles.

Monsieur le Président,

Le 10^{ème} anniversaire du TCA est l'occasion de faire le point sur tout le travail accompli à ce jour pour réguler le commerce international des armes conventionnelles et d'évaluer les progrès qui restent encore à réaliser. C'est également l'occasion de renouveler tous ensemble notre engagement en faveur du Traité, comme la déclaration politique qui nous a été présentée ce matin/hier nous invite à le faire. Nous saluons cette initiative et nous réjouissons par avance de son adoption d'ici la fin de nos travaux.

L'adoption du Traité le 2 avril 2013 par l'Assemblée générale de l'ONU et son entrée en vigueur le 24 décembre 2014 constituent d'importants jalons dans l'avènement du TCA, premier accord universel à fixer des normes contraignantes de droit international en vue de réglementer le commerce international des armes classiques. Ceux-ci constituent une avancée majeure dans le but de contribuer à la paix, la sécurité et la stabilité internationales et de réduire la souffrance humaine. Depuis, 115 États ont adhéré au Traité. À cet égard, nous adressons nos sincères félicitations à la Gambie et au Malawi pour avoir tout récemment rejoint la grande famille du TCA. Ma délégation rappelle que l'universalisation du Traité est essentielle à la réalisation de ses objectifs. La Suisse encourage ainsi les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité.

La seule adhésion au Traité n'est cependant pas suffisante pour assurer son efficacité. Pour ce faire, une mise en œuvre rigoureuse de ses dispositions est essentielle, et la Suisse salue les avancées conséquentes qui ont été réalisées à cet égard, notamment grâce au groupe de travail



sur la mise en œuvre effective du Traité et au Fonds d'affectation volontaire qui ont contribué à soutenir les États parties dans cet exercice. Des efforts soutenus sont toutefois nécessaires en matière de mise en œuvre du Traité au niveau national en vue de la pleine réalisation de ses dispositions. Il sera essentiel que notre programme de travail soit en mesure de répondre aux défis à relever aux cours des prochaines années. Ce travail est on ne peut plus essentiel pour la réalisation des objectifs du Traité, compte tenu des événements qui ont marqué l'actualité internationale au cours des deux dernières années et des tendances géopolitiques qui se dessinent actuellement.

Deux autres défis importants devront continuer à faire l'objet d'une attention particulière dans nos travaux pour les prochaines années. Le premier concerne le renforcement de la transparence dans le commerce international des armes. Préoccupée par le recul du nombre de rapports annuels qui sont soumis par les États parties, la Suisse tient à rappeler aux États concernés l'obligation juridiquement contraignantes en la matière, stipulée à l'article 13 du Traité.

Le second défi concerne la situation financière du TCA. Malgré la régularisation de certains arriérés au cours de ce 10^{ème} cycle, la situation financière du Traité reste préoccupante. Le déficit accumulé année après année continue de croître et atteint un niveau qui reste dangereux. La pérennité du Traité, de son programme de travail et de son Secrétariat ne peuvent être assurées dans sa situation financière actuelle. La Suisse appelle donc les États parties à s'acquitter de leurs obligations financières sans délai.

Monsieur le Président,

Pour conclure, nous vous assurons la poursuite de l'engagement de la Suisse en faveur du Traité et de sa mise en œuvre pour la prochaine décennie à venir.

Je vous remercie, Monsieur le Président.